



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN ADOUR AVAL

Rapport d'activités pour l'année 2025

Document de janvier 2026

Avec la participation financière de :



Sommaire

Faits marquants de l'année 2025	3
Axes de travail définis en fin d'année 2025	3
Vie des instances du SAGE	4
Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement	6
Animation 2025 pour la poursuite de la mise en œuvre	8
Personnel mobilisé et temps d'activité	10
Perspectives 2026	11
Annexe 1 : Détail de la concertation : réunions, RDV, contacts... ..	12
Annexe 2 : Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration.....	14
Annexe 3 : Bilan de la transmission des données zones humides	16



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist. Après une phase de lancement de préparation et de définition de la stratégie d'observation de terrain effectuée en 2024 par le bureau d'études ENVOLIS, une réunion d'information à destination des agriculteurs du territoire a eu lieu en mars 2025. Les observations de terrain initialement prévues au début du printemps ont finalement été réalisées au début de l'été en raison de conditions météorologiques défavorables. Un terrain de calage avec les services de l'État a été organisé le 11 juin 2025. Une phase de terrain complémentaire est prévue début janvier 2026 et le rendu final est attendu pour le début de l'été 2026. Cette étude s'inscrit dans le cadre du plan d'actions territorialisé (PAT) de l'AAC d'Orist portée par le syndicat EMMA et signé le 11 janvier 2024 par l'ensemble des partenaires, en ce sens qu'elle permettra une amélioration de la connaissance de la contribution hydraulique des linéaires aux eaux captées. Elle vise également une meilleure appréhension et une application affinée des règles du SAGE.

L'année 2025 a également été marquée par la validation en commission locale de l'eau du contenu du guide de compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux. Ce guide a pour objectif d'accompagner les porteurs de document d'urbanisme concernés par le SAGE Adour aval afin qu'ils puissent intégrer au mieux les dispositions de celui-ci et ainsi garantir la compatibilité de leur document vis-à-vis du SAGE.

Les instances du SAGE se sont réunies en 2025 pour partager des informations sur des projets, actions et enjeux du bassin Adour aval. Deux CLE et un Bureau ont été réunis en ce sens. La CLE a été sollicitée pour émettre six avis de compatibilité au SAGE Adour aval : quatre portaient sur des documents d'urbanisme locaux (deux SCoT et deux PLUi) et deux portaient sur des renouvellements annuels d'autorisation de prélèvement d'eau à usage d'irrigation. Les avis portant sur les documents d'urbanisme ont été discutés lors de réunions du Bureau consacrées en visioconférence et les avis sur les renouvellements d'autorisation de prélèvements d'eau pour l'irrigation ont été traités par échange de mails.

AXES DE TRAVAIL DEFINIS EN FIN D'ANNEE 2025

Les axes de travail définis pour l'année 2026 se situent dans la continuité de ceux présentés en 2025. Le programme qui suit est indicatif et avancé dans l'année selon les opportunités, les charges de travail, le contexte, etc.

Objectif : poursuivre la mise en œuvre du SAGE, l'amélioration et la diffusion de connaissance sur le territoire		
Productions du SAGE	Suivis projets locaux	Instances
Poursuivre le suivi et la restitution de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist en cours.	Suivre les dossiers du territoire en cours : PAT d'Orist, SCoT Pays d'Orthe et Arrigans, PLUi du Labourd ouest...	2 CLE <i>a minima</i>
Mettre en œuvre des axes de travail suite aux conclusions et éléments soulevés lors des commissions thématiques à venir.		Commission milieux et commission qualité en février 2026
Diffuser le guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE après en avoir finalisé la forme.	Rendre les avis sollicités auprès de la CLE (délégation au Bureau)	COTECH et Bureaux en tant que de besoin
Réfléchir à une stratégie et des outils de communication pour le territoire et le SAGE.		



VIE DES INSTANCES DU SAGE

L'un des objectifs des réunions des instances en 2025 était de restituer le travail engagé dans le cadre de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist et dans l'élaboration du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. Ces réunions ont permis aux membres de la CLE d'acquérir/actualiser des connaissances sur les projets du territoire en cours et d'améliorer la compréhension des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Adour aval. Ainsi, le suivi et la restitution étape par étape de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist, l'élaboration du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et la production des avis de la CLE relatif aux documents d'urbanisme locaux ont constitué le fil rouge des réunions de l'année 2025.

Les comptes-rendus des réunions des instances du SAGE sont accessibles sur le site Internet de l'Institution Adour : <https://www.institution-adour.fr/sage-adour-aval/documents-de-suivi.html>

Réunions de la CLE

La CLE est composée de 52 membres. Elle s'est réunie à deux reprises cette année 2025.

3 juillet 2025 : Présentation de l'avancée des travaux engagés et projection sur ceux à venir

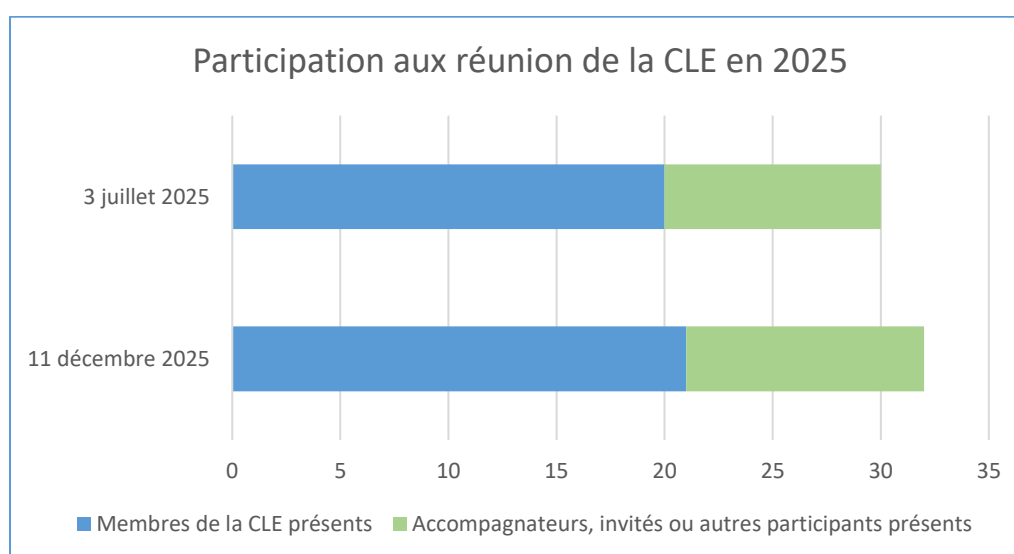
Ordre du jour :

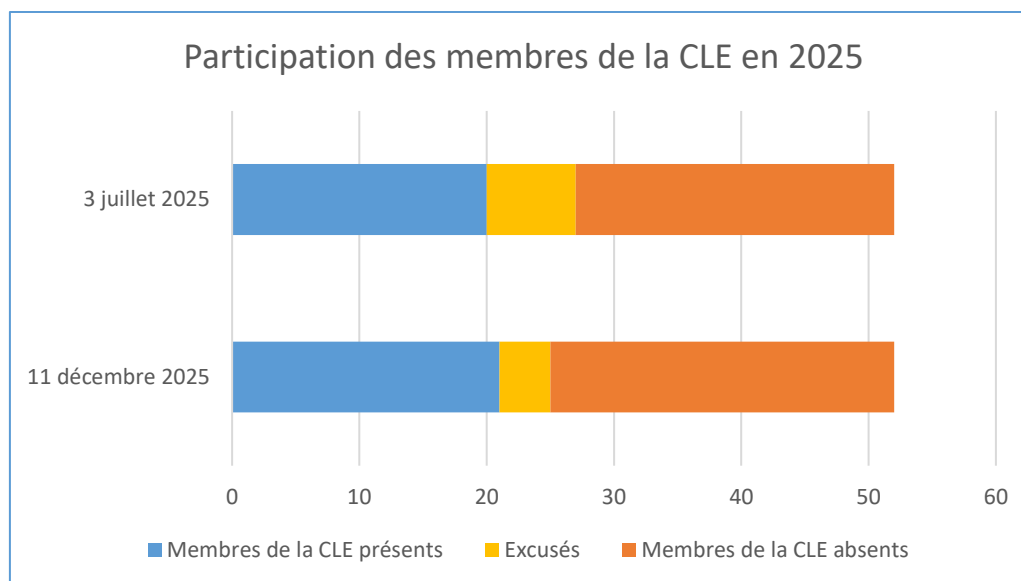
- Présentation et validation du bilan d'activité 2024 du SAGE Adour aval
- Présentation de l'étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist après la réunion d'information à destination des agriculteurs et le lancement de la phase de terrain
- Présentation du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Adour aval suite à la réunion du comité technique du SAGE
- Point sur l'organisation envisagée pour les commissions thématiques « milieux » et « qualité »

11 décembre 2025 : Présentation des projets suivis par les partenaires et projection sur 2026

Ordre du jour :

- Présentation et validation du bilan d'activité 2025 du SAGE Adour aval
- Présentation du bilan 2024-2025 des dragages d'entretien du port de Bayonne par le capitaine d'armement du port
- Présentation de l'avancement du PAT de l'AAC d'Orist par l'animatrice captage du syndicat EMMA suivi d'un point d'information sur l'avancement de l'étude fossés/cours d'eau
- Présentation du contenu envisagé pour l'organisation de la commission « milieux » et de la commission « qualité »
- Présentation des supports envisagés pour la formation des nouveaux membres de la CLE en prévision des élections municipales de 2026





Réunions du Bureau

Le Bureau de la CLE est composé de 15 membres. Il s'est réuni quatre fois lors de l'année 2025 et a été sollicité pour traiter deux avis techniques par échanges de mail.

Bureau du 30 avril 2024 : En visioconférence

Ordre du jour :

- Avis de la CLE Adour aval sur le projet de SCoT Pays Basque et Seignanx
→ *Compatible sans réserve ni recommandation*
- Avis de la CLE Adour aval sur le projet de PLUi de la CC du Seignanx
→ *Une réserve et deux recommandations*

Membres du Bureau présents : 2

Bureau du 3 juillet 2025 : En présentiel à Sainte-Marie-de-Gosse et en visioconférence

Ordre du jour :

- Avis de la CLE Adour aval sur le projet de SCoT Pays d'Orthe et Arrigans
→ *Une réserve et quatre recommandations*

Membres du Bureau présents : 6

Bureau du 18 septembre 2025 : En visioconférence

Ordre du jour :

- Avis de la CLE Adour aval sur le projet de PLUi Côte Basque Adour
→ *Quatre réserves et deux recommandations*

Membres du Bureau présents : 3

Bureau du 26 novembre 2025

Ordre du jour :

- Préparation de la réunion de la CLE du 11 décembre 2025
- Préparation du contenu des commissions thématiques « milieux » et « qualité »

Membres du Bureau présents : 5

Le Bureau a également été sollicité par échange de mail pour émettre un avis concernant :



Le 20 mars 2025

- La demande d'autorisation de prélèvement du groupement des Irrigants des Pyrénées-Atlantiques (hors ZRE) pour l'été 2025 et la période hivernale 2025-2026.
→ *Compatible avec trois recommandations*

Le 18 avril 2025

- La demande d'autorisation de prélèvement de l'association de gestion de l'irrigation landaise (hors ZRE) pour l'été 2025 et la période hivernale 2025-2026.
→ *Compatible avec trois recommandations*

Réunions des autres instances du SAGE

Le comité technique du SAGE Adour aval a été réuni en visioconférence le 20 juin 2025 pour discuter de la proposition de rédaction du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. Le comité technique a suggéré des propositions d'ajustement du document. Ces propositions ont ensuite été présentées lors de la commission locale de l'eau du 3 juillet 2025 qui a validé le contenu du document avec l'ajout des éléments apportés par le comité technique.

Les commissions thématiques ne se sont pas réunies en 2025. La commission « milieux » et la commission « qualité » seront réunies en février 2026, respectivement, pour traiter du sujet des zones humides et de la compensation et faire le point sur l'état des lieux des connaissances sur le suivi et la qualité des masses d'eau du bassin Adour aval.

GARANTIR LA COMPATIBILITE AU PAGD ET LA CONFORMITE AU REGLEMENT

La CLE a pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques et humides dans le périmètre du SAGE Adour aval. Ces avis portent sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE.

Les délais impartis pour émettre un avis varient entre 15 jours et 4 mois. Pour faciliter la procédure, la CLE a donné mandat à son Bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie.

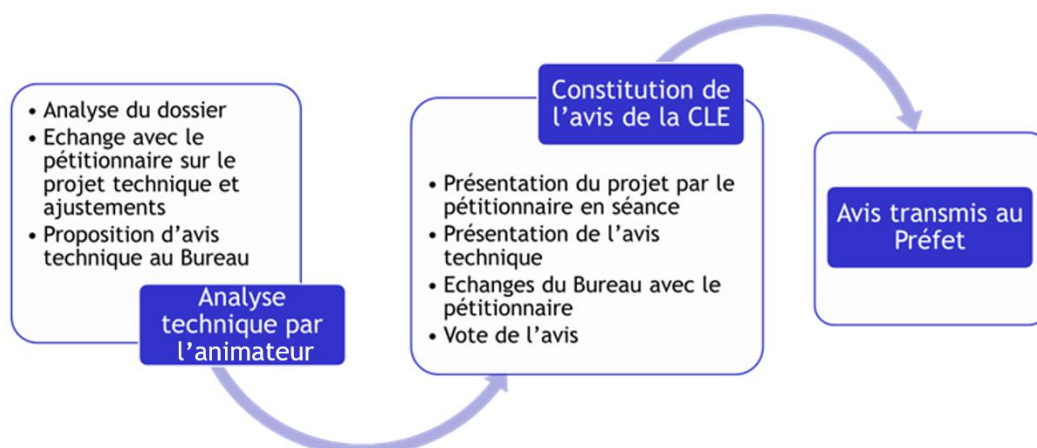
La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau.

Principes généraux pour travailler les avis de la CLE

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :





Les avis sur les pré-dossiers (ou pré-avis) transmis se limitent à la première étape du processus (analyse technique du dossier reçu par l'animateur du SAGE) et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond). Les risques de réserves ou de non-compatibilité au SAGE sont identifiés.

Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier.

Les avis rendus en 2025

Pour cette quatrième année de mise en œuvre du SAGE, la CLE a reçu 4 sollicitations d'avis concernant les documents d'urbanisme locaux et 2 pour des demandes d'autorisation de prélèvement d'eau à usage d'irrigation. Ces avis ont traité lors de réunions du Bureau de la CLE dont le détail est fourni en page 5 et 6. De plus, 15 récépissés de déclaration ont été transmis pour information à la cellule d'animation du SAGE.

La liste des dossiers soumis à déclaration et autorisation au titre de la loi sur l'eau traités en 2025 est reportée en annexe 2.

Accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme locaux

Un accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme locaux a été mené, par la fourniture de données des bases de données de l'Institution Adour (zones humides, plantes exotiques envahissantes), par le suivi de leurs travaux et la participation aux réunions de travail, et par la restitution d'avis et conseils techniques visant à assurer la compatibilité de ces documents avec le SAGE.

En 2025, quatre projets de documents d'urbanisme concernés par le SAGE ont été arrêtés : le SCoT Pays Basque & Seignanx, le PLUi du Seignanx, le SCoT Pays d'Orthe et Arrigans et le PLUi Côte basque Adour. Comme indiqué précédemment, la commission locale de l'eau a rendu un avis pour chacun de ces documents. De plus, la cellule d'animation technique du SAGE a été associée à plusieurs réunions pour l'élaboration du SCoT de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) et et du PLUi Côte Basque Adour en tant que personne publique associée (PPA). Des échanges réguliers ont été maintenus entre la cellule d'animation technique du SAGE et les porteurs des quatre documents d'urbanisme sur lesquels la CLE a rendu un avis.

Le détail des transmissions de données ZH est fourni en annexe 3.

Le détail des réunions auxquelles l'animation du SAGE a participé est reporté en annexe 1.



ANIMATION 2025 POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE

En 2025, l'animation du SAGE Adour aval s'est axée autour de :

- la production des avis de la CLE,
- le suivi des documents d'urbanisme locaux
- le suivi de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist incluant l'organisation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs du territoire, la planification et la réalisation des observations de terrain et la restitution des premiers résultats
- la finalisation du contenu du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- la préparation des commissions « milieux » et « qualité » prévues en février 2026
- la préparation d'éléments pour la formation des nouveaux membres de la CLE en prévision des élections municipales de 2026.

Gestion administrative et financière

L'Institution Adour assure le portage et l'animation du projet depuis le début de la phase d'émergence du SAGE (juin 2014). Pour ce faire, elle met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires, et notamment un temps agent dorénavant dédié à l'animation de la mise en œuvre du SAGE.

L'animation du SAGE se charge d'établir annuellement les demandes de financement auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau et la Région Nouvelle-Aquitaine. De plus, une convention de partenariat a été mise en place entre les collectivités EPCI-FP concernées par le périmètre du SAGE et l'Institution Adour depuis l'étude de préfiguration du SAGE. Elle permet de formaliser la participation politique, technique et financière des collectivités locales au projet. Ce partenariat est renouvelé régulièrement par convention et avenant(s) successifs.

L'animation du SAGE établit les bilans d'activités de la CLE annuellement.

Contribution à la mise en œuvre du SAGE

➤ *Poursuite de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist*

L'objectif principal de l'étude est l'amélioration de la connaissance des linéaires de la zone d'étude du point de vue de leur définition précise : cours d'eau ou fossés et d'en établir une cartographie exhaustive. Cette caractérisation sera complétée, dans un second temps, par une approche simple de la contribution hydraulique des linéaires au réseau hydrographique. Cela participera, entre autres, à une meilleure appréhension du ruissellement sur le territoire ainsi qu'à l'application affinée des règles 1 et 2 du SAGE Adour aval. La règle 1 vise à interdire toute culture sur une largeur de 5 mètres le long des cours d'eau et sur une largeur de 1 mètre le long des fossés de l'AAC. La règle 2 interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les largeurs telles que définies par la règle 1.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité des ressources utilisées pour la production d'eau potable sur le territoire de l'AAC d'Orist et rejoint également certains enjeux du PAT d'Orist.

L'étude a été lancée le 26 septembre 2024 et a été confiée au bureau d'études ENVOLIS. La stratégie d'observation de terrain et le phasage de l'étude ont été validés lors du comité de pilotage de l'étude le 5 décembre 2024. En 2025, une réunion d'information à destination des agriculteurs du territoire a été organisée le 6 mars. Le but de cette réunion était de présenter l'étude et ses objectifs aux agriculteurs de l'AAC d'Orist, de recueillir leur connaissance du terrain et de discuter des modalités du passage du bureau d'étude sur leurs parcelles.

Les observations de terrain, initialement prévues en avril ont été reportées faute de conditions météorologiques favorables. Un terrain de calage avec la DDTM 40 a été organisé le 11 juin afin que le bureau d'étude puisse caler sa méthodologie avec celle des services de l'État pour que les résultats



produits puissent, *in fine*, être intégrés à la cartographie départementale officielle. La totalité du linéaire hydrographique a été observée entre la fin du mois de juin et la mi-juillet 2025. Avant chaque passage du bureau d'étude, les propriétaires des parcelles concernées étaient contactés quelques jours en avance pour qu'ils puissent assister aux mesures réalisées.

Suite à ces mesures un rapport intermédiaire présentant les premiers résultats (provisaires) obtenus a été restitué fin septembre. Des observations de terrain complémentaires auront lieu en janvier 2026, pendant la période de hautes eaux, pour compléter et étoffer les premières observations. Une réunion de restitution au comité de pilotage et à destination des agriculteurs seront organisées au printemps 2026 et la restitution finale de l'étude est attendue au début de l'été 2026.

➤ *Élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE*

La disposition D1D3 du PAGD du SAGE Adour aval prévoit la rédaction d'un guide pour assurer la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement locaux avec le SAGE. Conformément à cette disposition un tel guide a été élaboré.

Il a été travaillé en interne afin, dans un premier temps, de dégager les grandes thématiques du SAGE qui nécessitent, *a minima*, une prise en compte dans les différentes phases de l'élaboration d'un document d'urbanisme (Diagnostic, EIE, PAS, DOO, règlement, zonages, etc...). Le guide indique également les études complémentaires à engager ainsi que les données dont dispose le SAGE. La résilience du territoire et son adaptation au changement climatique constituent le fil rouge de ce guide et des thématiques associées.

Le guide fait la distinction entre les dispositions du SAGE nécessitant une mise en compatibilité (fléchée comme telle dans le PAGD) et celles dites « incitatives » qui ciblent plus particulièrement les questions d'aménagement du territoire.

Chaque grande thématique abordée fait l'objet d'un développement introductif rappelant les enjeux généraux, les dispositions du SAGE concernées ainsi que les autres éléments à prendre en compte, les autres réglementations s'imposant aux documents d'urbanisme, les réflexions à engager en amont et les points de vigilance à adopter pour garantir la compatibilité.

Le document a été discuté en comité technique du SAGE Adour aval et son contenu a été validé par la commission locale de l'eau lors de la réunion plénière de la CLE du 3 juillet 2025. Les modalités de sa mise en page et de sa diffusion restent à déterminer.

Suivi des projets locaux et accompagnement des porteurs de projets

Cette partie de l'animation a consisté au suivi de démarches et projets locaux : appui aux porteurs de projets, projet de territoire des communautés de communes concernées par le SAGE, PAT de l'AAC d'Orist, SPPPI estuaire de l'Adour, démarche sur les nappes profondes du bassin de l'Adour, SAGE côtier basque, réseau CLE et EPTB en Adour-Garonne, etc.

➤ *Suivi des documents d'urbanisme locaux et participation aux réunions PPA*

La CLE Adour aval a été sollicitée en tant que personne publique associée pour des réunions d'élaboration de divers documents d'urbanisme sur le territoire du SAGE. Fin 2024 la cellule d'animation technique du SAGE a participé aux réunions à destination des PPA pour le SCoT Pays Basque & Seignanx et le PLUi du Seignanx. En 2025, elle a participé à des réunions similaires pour le SCoT Pays d'Orthe et Arrigans, pour le PLUi Côte basque Adour et pour la modification simplifiée du PLUi de la communauté de communes MACS. Au-delà de ces réunions PPA, la cellule d'animation technique du SAGE a accompagné les porteurs de projets dans la rédaction des documents d'urbanisme locaux afin d'assurer leur compatibilité avec les objectifs du SAGE. Le SCoT Pays basque & Seignanx, le PLUi du Seignanx, le SCoT Pays d'Orthe et Arrigans et le PLUi Côte basque Adour ont tous été arrêtés en 2025. La CLE Adour aval a rendu un avis sur chacun de ces documents et la cellule d'animation technique du SAGE a continué d'accompagner les porteurs de projet afin que les recommandations et réserves formulées soient prises en compte de la meilleure des façons.



➤ Participation aux travaux des SAGE limitrophes

La cellule d'animation technique du SAGE suit les travaux du SAGE Côtiers basques auxquels elle est régulièrement associée. L'animateur a, en effet, été invité à participer aux réunions des comités de rédaction de l'état des lieux de ce SAGE dans le cadre de sa révision sur les thématiques « usages collectifs de l'eau », « usages particuliers de l'eau » et « milieux ».

L'animateur du SAGE Adour aval a participé à deux journées inter-SAGE organisées à l'initiative du SAGE Adour amont portant sur les plans d'eau principalement à destination de la profession agricole et sur l'assainissement non collectif majoritairement à destination des SPANC.

➤ Autres sollicitations et suivis de projets locaux

Plus largement, l'animateur du SAGE participe aux réunions organisées par différents partenaires et acteurs locaux susceptibles d'interagir avec les enjeux du SAGE, notamment les outils de déclinaison opérationnelle du SAGE ou les travaux contribuant à sa mise en œuvre.

Pour l'année 2025, la cellule d'animation du SAGE a notamment été sollicitée par la société d'équipement des Pyrénées-Atlantiques (SEPA), dans le cadre de l'aménagement du centre européen de fret (CEF) de Mouguerre et des impacts que le projet va engendrer, en amont du dépôt du dossier. Ce dossier sera soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau en 2026 et la CLE Adour aval sera sollicitée pour rendre un avis. L'animateur du SAGE a également été sollicité par la communauté de communes du Seignanx pour plusieurs réunions participatives portant sur la gestion des tourbières suite à l'incendie survenu en mars 2025 sur la tourbière du grand Moura de Montrol à Saint-Laurent-de-Gosse. Il a également participé à des journées d'information du BRGM dont le but était de mettre à disposition des ressources liées aux eaux souterraines pour les animateurs SAGE et de faire part des projets en cours sur le territoire.

De plus, la cellule d'animation du SAGE a également organisé de nombreuses réunions pour le bon déroulement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Ces réunions ont consisté en la planification méthodologique et logistique de l'étude, l'organisation d'une réunion à destination des agriculteurs du territoire, la participation à la première journée de terrain et le suivi des rapports produits.

Le détail des réunions auxquelles l'animation du SAGE a participé est reporté en annexe 1.

Communiquer sur le SAGE et les enjeux de l'eau

➤ Communication générale

Le site Internet de l'Institution Adour est mis à jour régulièrement, notamment pour mettre à la disposition du public et des membres de la CLE les documents utiles validés par la CLE. Il est accessible via l'adresse suivante : www.sage-adouraval.fr.

Le SAGE Adour aval est aussi sur Gest'Eau, remis à jour régulièrement selon l'avancée du travail sur le SAGE : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/adour-aval>.

PERSONNEL MOBILISE ET TEMPS D'ACTIVITE

Plusieurs chargés de mission ont été mobilisés pour concourir à l'animation globale du SAGE Adour aval en 2025 :

- Maxime DESCAMPS a assuré l'animation majoritaire et principale du SAGE Adour aval. Il a produit des documents en lien avec le SAGE, suivi les dossiers du territoire, participé à la vie des instances du SAGE, etc.
- Marie BAREILLE a assisté et accompagné Maxime DESCAMPS, dont elle est la référente, dans la mise en œuvre du SAGE Adour aval et dans la réalisation des missions citées ci-dessus.
- Martin ALIAGA assure la mission urbanisme au sein de l'Institution Adour ; à ce titre, il réalise, en collaboration avec les chargées de mission SAGE, le suivi des documents d'urbanisme

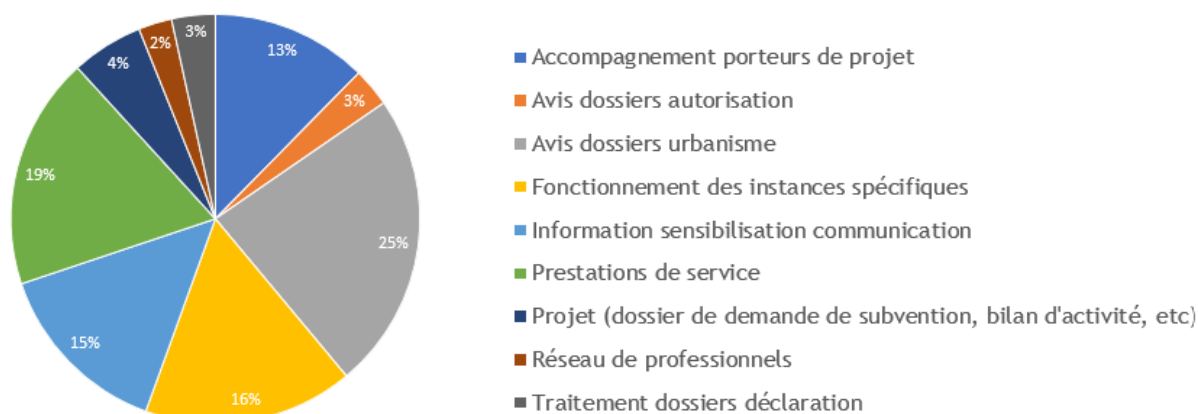


locaux (SCOT PBS, SCoT POA, colloque ANEB, etc.). De plus, il gère les bases de données sur les zones humides et la fourniture de données aux acteurs locaux, au sein de l'observatoire de l'eau ;

- Le service administratif a appuyé tout au long de l'année les chargés de mission dans les diverses missions réalisées : gestion des marchés publics, suivi comptable, convention de partenariat, organisation d'instances, etc.

Au sein de la mission d'animation du SAGE Adour aval, le temps dédié à chaque type de tâche en 2025 est réparti comme illustré dans le graphique suivant :

Répartition des tâches d'animation du SAGE Adour aval - année 2025



PERSPECTIVES 2026

Outre l'accompagnement des porteurs de projets pour 2026, les principales actions à envisager sont :

- le suivi et la restitution des résultats de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist dont la finalisation est prévue à l'été 2026 ;
- l'organisation des commissions thématiques « milieux » et « qualité » du SAGE en début d'année qui porteront respectivement sur le sujet de la compensation des zones humides et sur l'état des lieux des données et connaissances des paramètres de qualité qui existent sur le bassin de l'Adour aval et notamment l'estuaire ;
- la poursuite du travail sur la compensation des zones humides initié lors des commissions thématiques sous la forme d'une démarche de dialogue territorial ;
- la poursuite des travaux inter-SAGE avec la production de supports sous format vidéo pour la formation des nouveaux membres de la CLE suite aux élections municipales ;
- la coordination des acteurs locaux ;
- l'engagement d'autres projets en fonction des opportunités.

Les avis et les sollicitations locales dans le cadre du SAGE resteront prioritaires.



ANNEXE 1 : DETAIL DE LA CONCERTATION : REUNIONS, RDV, CONTACTS...

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des réunions et rendez-vous menés dans le cadre de la concertation pour le SAGE Adour aval. Les chargés de mission ont également suivi certains dossiers, à titre informatif et en lien avec les questions de l'eau sur le territoire ou sur les bassins limitrophes, portés par des acteurs ou des partenaires. Ceci a permis d'enrichir la connaissance du territoire et les projets déjà menés et d'établir des liens avec les acteurs locaux.

Réunions pour la mise en œuvre du SAGE Adour aval :

Date	Partenaire	Lieu	Objet de la réunion
20 janvier 2025	Syndicat EMMA	visio	Préparation réunion d'information aux agriculteurs de l'AAC d'Orist
14 février 2025	DDTM 40 / ENVOLIS	visio	Préparation terrain étude fossés/cours d'eau
3 mars 2025	ENVOLIS	visio	Préparation réunion d'information aux agriculteurs de l'AAC d'Orist
6 mars 2025	Agriculteurs AAC Orist	Orist	Réunion d'information sur l'étude fossés/cours d'eau
14 avril 2025	Syndicat EMMA	visio	Point coordonnées parcelles agriculteurs AAC d'Orist
15 avril 2025	DDTM 40 / ENVOLIS	visio	Préparation planning terrain étude fossés/cours d'eau
22 avril 2025	Chambre agri. 40	visio	Point données cadastrales agriculteurs AAC d'Orist
30 avril 2025	Bureau CLE Adour aval	visio	Avis CLE sur SCoT PBS et PLUi du Seignanx
11 juin 2025	DDTM 40 / ENVOLIS	Orist	Terrain de calage étude fossés cours d'eau
20 juin 2025	COTEC	visio	Guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
3 juillet 2025	Bureau CLE Adour aval	Ste-Marie-de-Gosse	Avis CLE sur SCoT POA
3 juillet 2025	CLE Adour aval	Ste-Marie-de-Gosse	Réunion plénière
28 août 2025	ENVOLIS	visio	Bilan première phase de terrain étude fossés/cours d'eau
18 septembre 2025	Bureau CLE Adour aval	visio	Avis CLE sur PLUi Côte basque Adour
6 novembre 2025	ENVOLIS	visio	Point intermédiaire rapport étude fossés/cours d'eau
26 novembre 2025	Bureau CLE Adour aval	visio	Préparation de la CLE et des commissions thématiques à venir
11 décembre 2025	CLE Adour aval	Bayonne	Réunion plénière

Suivi d'autres dossiers - projets de partenaires - réunions diverses :

Date	Partenaire	Lieu	Objet de la réunion
14 janvier 2025	OiEau	visio	Rendez-vous Gest'eau avis des commissions locales de l'eau
28 janvier 2025	Syndicat EMMA	St-V. de-Tyrosse	COPIL PAT d'Orist
4 février 2025	SAGE Adour amont	Laujuzan	Journée plan d'eau
7 février 2025	SAGE Côtiers basques	Urrugne	Comité de rédaction état des lieux SAGE Côtiers basques
13 février 2025	AEAG	visio	Plan sobriété Adour
18 février 2025	CC POA	Peyrehorade	Réunion PPA SCoT CCPOA
21 mars 2025	DDTM 40	visio	Comité interdépartemental Ressource en Eau Adour
16 avril 2025	SCoT PBS	visio	Point d'échange sur les documents du SCoT et l'avis de la CLE
17 avril 2025	CC Seignanx	visio	Point d'échange sur les documents du PLUi et l'avis de la CLE
18 avril 2025	CAPB	Bayonne	Réunion PPA PLUi Côte basque Adour
7 mai 2025	DDT 65	Tarbes	Réunion captages 65
19 mai 2025	SEPA	Bayonne	CEF de Mouguerre réunion technique phase amont
23 mai 2025	ENSP	visio	Point d'échange étudiante au sujet des barthes de l'Adour
28 mai 2025	CC Seignanx	visio	Point d'échange règlement écrit PLUi zones humides
12 juin 2025	CC Seignanx	St-Laurent-de-Gosse	Réunion gestion des tourbières
17 juin 2025	CC POA	visio	Point d'échange sur les documents du SCoT et l'avis de la CLE
20 juin 2025	Port de Bayonne	Bayonne	Comité technique de suivi des opérations de dragage du port
25 juin 2025	SEPA	visio	CEF de Mouguerre - point spécifique ZH



1 ^{er} septembre 2025	CAPB	visio	Point d'échange sur les documents du PLUi Côte basque Adour
3 septembre 2025	SCoT PBS	visio	Point d'échange sur le PLUi Côte basque Adour et son traitement
4 septembre 2024	AEAG	visio	Étude méthodologique DOE DCR
23 septembre 2025	CC Seignanx	St-Laurent-de-Gosse	Réunion inter-SAGE : point technique animateurs SAGE
25 septembre 2025	SEPA	visio	CEF de Mouguerre - point compensation ZH impactée
1 ^{er} octobre 2025	MACS	visio	Réunion PPA modification simplifiée du PLUi
2 octobre 2025	BRGM	Bordeaux	Journée convention régionale eaux souterraines
7 octobre 2025	BRGM	Bayonne	Rencontre territoriale Sud-Aquitaine
8 octobre 2025	SAGE Côtiers basques	Urrugne	Comité de rédaction état des lieux SAGE CB « milieux »
15 octobre 2025	Projet LIFE	Bordeaux	Journée LIFE COOP Cortaderia
28 octobre 2025	CC Seignanx	Tarnos	Rencontre M. MABILET dans le cadre des travaux de la CLE
31 octobre 2025	SPPPI	Bayonne	Réunion plénière SPPPI
25 novembre 2025	SAGE Adour amont	Aire-sur-l'Adour	Demi-journée de mise en réseau des SPANC
25 novembre 2025	SAGE ESG	visio	Point d'actualité inter-SAGE lié à l'émergence du SAGE ESG
3 décembre 2025	DREAL NA	visio	Échange autour de la compensation des zones humides
4 décembre 2025	CC POA	visio	Point traitement des zones humides dans les documents du SCoT
4 décembre 2025	CAPB	visio	Échange données qualité suivies par la CAPB
4 décembre 2025	Région NA	visio	Point avancée actions convention estuaire de l'estuaire de l'Adour
15 décembre 2025	CEN NA	visio	Échange autour de la compensation des zones humides
15 décembre 2025	DDTM 64	visio	Échange autour du suivi des avis rendus par la CLE Adour aval



ANNEXE 2 : LISTE DES DOSSIERS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION

Date réception	Département	Nature	Intitulé dossier	Catégorie	Rubrique	MOA	Territoire/Commune	Masse d'eau	Avis
10/02/2025	40	Déclaration	Création de deux forages	Forages	1.1.1.0 1.3.1.0	Département des Landes	Rivière-Saas-et-Gourby	Nappe oligocène 350AA01 Nappes plio-quaternaire 308AC01	-
21/02/2025	64	Autorisation	Demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau pour irrigation hors ZRE 64	Prélèvements d'eau	1.1.2.0 1.2.1.0	Groupeement des irrigants 64	Département 64 hors ZRE	-	Compatible avec trois recommandations
21/02/2025	40	Déclaration	Création de deux forages	Forages	1.1.1.0	SM EMMA	Orist	Calcaire et grès du Domérien supérieur du Sud du bassin aquitain 362AA01	-
20/03/2025	40	Déclaration	Création d'un forage	Forages	1.1.1.0	EARL BERNOS	Pey	Nappe alluviale de la basse plaine et moyennes terrasses de l'Adour 948AA03	-
02/04/2025	40	Autorisation	Demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau pour irrigation hors ZRE 40	Prélèvements d'eau	1.1.2.0 1.2.1.0	AGIL	Département 40 hors ZRE	-	Compatible avec trois recommandation
11/07/2025	40	Déclaration	Remplacement pont route de Lelanne	Modif. lit mineur Faune piscicole	3.1.2.0 3.1.5.0	CC MACS	Saint-Geours-de-Maremne	Ruisseau de Castaings	-
18/07/2025	40	Déclaration	Remplacement du pont route de Houlon	Modif. lit mineur Faune piscicole	3.1.2.0 3.1.5.0	CC MACS	Saint-Martin-de-Hinx	Ruisseau de Peynut	-
11/08/2025	40	Déclaration	Construction d'un lotissement	Rejets EP	2.1.5.0	Mairie de Sainte-Marie-de-Gosse	Sainte-Marie-de-Gosse	BV ruisseau de Lorta	-



13/11/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. LOUVEL	Saint-Martin-de-Seignanx	Estuaire Adour aval (FRFT07)	-
13/11/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. LAFFITE	Saint-Martin-de-Seignanx	Estuaire Adour amont (FRFT06)	-
24/11/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. MATHIO	Saint-Laurent-de-Gosse	Estuaire Adour amont (FRFT06)	-
02/12/2025	40	Déclaration	Création d'une zone d'activité	Rejets EP	2.1.5.0	Groupe SEOSSE	Bélus Orthevielle	BV de l'Arriou Gran	-
04/12/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. LAFOURCADE	Saint-Martin-de-Seignanx	Estuaire Adour aval (FRFT07)	-
04/12/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. MILHÈRES	Pey	Estuaire Adour amont (FRFT06)	-
05/12/2025	40	Déclaration	Nettoyage d'un étang artificiel	Régularisation	3.2.3.0	M. DARROZE	Orthevielle	Ruisseau De Basta	-
22/12/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	M. PORTELLI	Pey	Estuaire Adour amont (FRFT06)	-
22/12/2025	40	Déclaration	Régularisation plan d'eau	Régularisation Incidence ZH	3.2.3.0 3.3.1.0	Mme LABOUYRIE	Tarnos	Estuaire Adour aval (FRFT07)	-



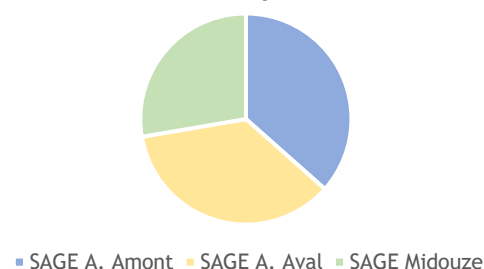
ANNEXE 3 : BILAN DE LA TRANSMISSION DES DONNEES ZONES HUMIDES

Les tableaux et informations ci-dessous récapitulent les transmissions de données zones humides faites aux acteurs des bassins des SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze depuis 2018, année de création des bases de données.

Demands totales sur les 3 SAGE depuis 2018

ANNEE	Nombre de demandes	SAGE		
		A. Amont	A. Aval	Midouze
2018	22	11	8	8
2019	24	15	12	12
2020	18	9	8	4
2021	29	9	15	10
2022	25	12	13	9
2023	24	9	13	6
2024	27	8	15	13
2025	32	22	9	10
TOT	201	95	93	72

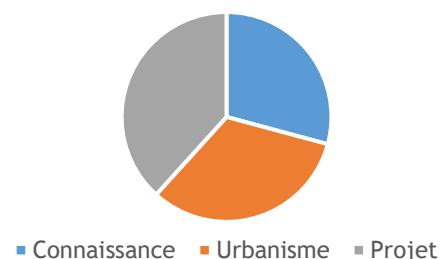
Répartition des demandes par SAGE



Répartition par type de demandes (besoins en connaissance, documents ou projets d'urbanisme ou autres projets (loi sur l'eau par exemple) :

ANNEE	Connaissance	Urbanisme	Projet
2018	8	10	4
2019	7	10	7
2020	5	9	4
2021	8	9	12
2022	10	4	12
2023	10	8	10
2024	8	8	12
2025	5	10	19
TOT	61	68	80

Répartition par type de demandes



Détails des demandes pour le SAGE Adour aval en 2025 :

Demandeur	Territoire / Objet
2025	
ENVOLIS	Biblio
DDTM 64	Stage sur la réalisation d'un atlas sur l'eau et l'urbanisme
SMRCS	Recherches bibliographiques dans le cadre d'un stage
Biotope	Projets soumis à déclaration et autorisation (loi sur l'eau)
EnvErgo	Biblio
Clamor Terrae	Projet sur les ruptures de continuités écologiques Pyrénées
CC POA	Mise à jour des données ZH pour le SCoT POA
SOLER IDE	Projet soumis à déclaration (Habitat Sud Atlantic)
CITADIA	Demande pour projet urbanisme

